



Déclaration du gagnant (Particulier)

Lot de 1 000 \$ ou plus



Réservé au Centre des prix	
Numéro de référence du client	Type de pièce d'identité (ne pas inscrire le numéro)

Date de la réclamation (aaaa/mm/jj)

Information sur le réclamant

Nom légal (tel qu'indiqué sur une pièce d'identité émise par l'État) :				
Prénom	Second prénom	Nom		
Adresse du domicile – Numéro de rue, nom de rue, numéro d'unité/d'app., RR, CP			Municipalité	Province
Code postal	Date de naissance (aaaa/mm/jj)		Numéro de téléphone du domicile	Numéro de mobile
Adresse de courriel				

Information sur le billet

Nom du jeu	Numéro du billet	Montant du lot
------------	------------------	----------------

Avis de collecte de renseignements

Les renseignements personnels figurant sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et des articles 10 et 11 du Règlement 198/00 et servent aux fins suivantes et aux autres fins raisonnablement nécessaires à leur mise en œuvre: (1) effectuer l'enquête et la validation portant sur une réclamation de lot; (2) transmettre de l'information à des tierces parties, notamment la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario et les services de police aux fins de l'enquête et de la validation; (3) assurer la surveillance et le respect de la politique et des procédures relatives à la réclamation des lots d'OLG; (4) publier les renseignements personnels, selon la description dans la présente Déclaration; (5) aider OLG à gérer ses jeux de loterie et à préserver leur intégrité; et (6) respecter les exigences de la Loi. Lorsque la photocopie de certaines pièces d'identité (p. ex., permis de conduire) est soumise à OLG aux fins de vérification de l'âge et du lieu de résidence et (ou) à des fins d'identification, cette information sera détruite de façon sécuritaire une fois la vérification terminée. En soumettant ce document d'identification, vous autorisez sa destruction par la suite. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la collecte de ces renseignements et notre Politique de confidentialité sur olg.ca ou auprès d'un membre du Service à la clientèle au numéro sans frais 1-800-387-0098.

Section A – Déclaration

En contrepartie de la remise par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) du lot, indiqué ci-dessus, et pour l'inciter à le remettre, le soussigné (le « réclamant ») déclare ce qui suit.	Choisir <i>Oui</i> or <i>Non</i> .
1. Je suis la seule personne à détenir un droit sur le Billet, une part du Billet ou une créance sur le Billet qui a été soumis en vue d'obtenir le lot.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2. Faites-vous partie du groupe qui a acheté ou joué ce Billet?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
3. Je suis entré en possession du Billet de manière légitime et conformément au Règlement qui régit l'achat et l'émission du Billet. Ce Règlement est accessible sur demande auprès d'OLG et sur le site Web d'OLG à www.olg.ca .	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
4. J'ai acheté le Billet chez un détaillant de loterie.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si la réponse est <i>oui</i> , nom et (ou) adresse du détaillant de loterie (les deux si vous les connaissez). Si vous ne connaissez pas le nom ou l'adresse du détaillant, expliquer.	
Si la réponse est <i>non</i> , fournir le nom de la personne qui a acheté le Billet et expliquer comment vous l'avez reçu.	
Nom de l'acheteur	Numéro de téléphone
Explication	

Section B – Identification d'une personne liée à OLG et d'une partie apparentée

5. Au cours des douze (12) mois précédant la date de la présente réclamation de lot, j'étais :	
a) une personne devant être enregistrée en vertu de la <i>Loi de 1992 sur la réglementation des jeux</i> . Les personnes devant être enregistrées (« personnes inscrites ») incluent (A) les fournisseurs de matériel de loterie, les gérants des détaillants de loterie et les détaillants de loterie, conformément au Règlement 281/07 (Loteries); et (B) les exploitants, les vendeurs, les fournisseurs de biens et de services relatifs au jeu, les fournisseurs de biens et de services non relatifs au jeu, les syndicats, les préposés au jeu de catégorie 1 et les préposés au jeu de catégorie 2, conformément au Règlement 78/12 (Dispositions générales).	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si la réponse est <i>oui</i> , nom de la personne inscrite :	
b) un administrateur, un dirigeant, un partenaire, un propriétaire unique ou un employé d'une personne ou d'une entreprise inscrite (selon la description ci-dessus) et qui participe au paiement de lots ou à la vente, à la distribution ou à la fabrication de produits, de matériel ou de services de loterie.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si la réponse est <i>oui</i> , nom de la personne inscrite :	
c) une personne qui agit au nom de la personne ou de l'entreprise inscrite (selon la description ci-dessus) et qui participe au paiement de lots ou à la vente, à la distribution ou à la fabrication de produits, de matériel ou de services de loterie.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si la réponse est <i>oui</i> , nom de la personne inscrite :	

Section B – Identification d’une personne liée à OLG (suite)	
d1) un membre du conseil d’administration d’OLG;	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
un employé à temps plein ou à temps partiel ou un étudiant salarié d’OLG;	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
une personne rémunérée directement par OLG;	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
un employé d’OLG en congé avec solde ou sans solde.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d2) un administrateur, un dirigeant ou un employé de la Commission des alcools et des jeux de l’Ontario (CAJO).	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
e) un consultant ou un employé du secteur public avec qui OLG a signé un contrat de services valable pour une période de 30 jours ou plus dans l’ensemble.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
f) un administrateur, un dirigeant ou un employé :	
de la Société de la loterie interprovinciale (SLI);	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d’une société de loterie d’un gouvernement provincial du Canada (autre qu’OLG).	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
g) un membre de la Police provinciale de l’Ontario (OPP) affecté auprès de la CAJO au Bureau des enquêtes et de l’application des lois de la Police provinciale de l’Ontario (OPP).	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
h) un administrateur, un dirigeant, un partenaire, un propriétaire unique ou un employé d’un fournisseur de services de vérification, de consultation ou de sécurité indépendants d’OLG.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si la réponse est <i>oui</i> , nom du fournisseur :	
i) un employé des ministères du gouvernement de l’Ontario responsables d’OLG ou de la CAJO :	
ministère des Finances;	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
ministère du Procureur général.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
j) un membre de la famille immédiate, c’est-à-dire conjoint marié, conjoint de fait, enfant, parent, frère ou sœur d’une personne définie à la section B 5(a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) ou (i) ci-dessus (résidant dans la même résidence ou non), à l’exclusion des membres de la belle-famille et des familles reconstituées.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si la réponse est <i>oui</i> , fournir des détails sur les liens, notamment le nom de la personne ou des personnes et son (leur) lieu de travail.	
k) un parent (c’est-à-dire une personne autre qu’un membre de la famille immédiate) qui est uni par les liens du sang ou du mariage et qui réside avec une personne définie à la section B 5(a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i) ci-dessus, à l’inclusion des membres de la belle-famille et des familles reconstituées.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si la réponse est <i>oui</i> , fournir des détails sur les liens, notamment le nom de la personne ou des personnes et son (leur) lieu de travail.	
l) un dirigeant (p. ex., président, vice-président) du syndicat qui représente les employés au point de vente où le Billet a été acheté.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si la réponse est <i>oui</i> , fournir le nom du syndicat et votre titre.	
m) une personne qui participe à la réparation ou à la maintenance du matériel de loterie d’OLG (incluant les terminaux et les vérificateurs de billets) au point de vente où le Billet a été acheté.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Section C – Déclarations

Le présent document lie mes héritiers, liquidateurs, administrateurs et ayants droit, et s’applique en faveur de la Société des loteries et des jeux de l’Ontario et de la Société de la loterie interprovinciale ainsi que de leurs successeurs, ayants droit, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés et mandataires respectifs.	<input type="checkbox"/> Je le déclare
Au mieux de ma connaissance, l’information contenue dans le présent document est exacte.	<input type="checkbox"/> Je le déclare

Dans le cas d’un lot de 1 000 \$ ou plus, OLG a pour pratique de publier le nom du gagnant, le nom de sa ville, le montant de son lot, le nom du jeu, le numéro du jeu (INSTANT) ou la date du tirage (jeu sur terminal) et son statut de personne liée à OLG (s’il y a lieu) sur son site Web (olg.ca) pendant une période de trente (30) jours civils à compter de la date de paiement du lot. Aux fins du formulaire Déclaration, une « personne liée à OLG » est une personne dont OLG croit raisonnablement qu’elle répond aux critères énoncés à la Section B du présent formulaire Déclaration.

Dans le cas des lots importants de 10 000 \$ ou plus, OLG a le droit de publier dans n’importe quel média le nom du gagnant, le nom de sa ville, le montant de son lot, le nom du jeu, le numéro du jeu (INSTANT) ou la date du tirage (jeu sur terminal) et une photographie récente. Si le réclamant a répondu oui à tout élément de la Section B ci-dessus, ou si OLG croit raisonnablement qu’il répond à un critère énoncé à la Section B ci-dessus, OLG a pour pratique de retenir le paiement du lot pendant trente (30) jours civils après que la décision provisoire de payer le gagnant a été prise. Pendant cette période, OLG publie le nom du réclamant, le nom de sa ville, le montant de son lot, le nom du jeu, le numéro du jeu (INSTANT) ou la date du tirage (jeu sur terminal) et son statut de personne liée à OLG sur son site Web (olg.ca) afin de permettre à quiconque de contester la réclamation de lot.

Une personne qui répondait aux critères énoncés à la section B(5) d) et e) ci-dessus au moment où elle a acheté le Billet, a reçu le Billet en cadeau ou a acquis une participation dans le Billet est considérée comme une « partie apparentée » et n’est pas admissible à participer à une loterie ni à réclamer un lot à une loterie. En contrepartie de la remise par OLG du lot et pour l’inciter à me le remettre, je ne présenterai aucune réclamation contre OLG à l’égard de la diffusion, de l’impression, des redevances ou de tout autre droit, et ne présenterai aucune réclamation contre la Société pour atteinte au droit à la vie privée, atteinte au droit d’auteur ou pour tout autre motif en raison de la publication ou de la diffusion de mon (le réclamant) nom, du nom de ma ville, du montant de mon lot, du nom du jeu, du numéro du jeu (INSTANT) ou de la date du tirage (jeu sur terminal), de ma photographie ou de mon statut de personne liée à OLG (s’il y a lieu).

EN FOI DE QUOI j’ai signé dans la ville de _____,
située dans la province de _____, le _____ jour du mois de _____ 20 _____.

SIGNÉ en présence de :

_____)	_____)
Nom du témoin	Nom du réclamant
_____)	_____)
Signature du témoin	Signature du réclamant

Pour obtenir des précisions, notamment sur la façon de réclamer un lot en marchandise, téléphonez au Centre de soutien OLG ou allez à olg.ca.